

Règles d'entreprise contraignantes

Objet de ce document

Le présent document décrit les Règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules ou BCR) d'Allianz, précédemment regroupées sous la norme Allianz Privacy Standard, et vous fournit des informations sur les règles régissant le transfert international de données à caractère personnel entre les sociétés du Groupe Allianz opérant dans l'Espace économique européen (EEE) et les sociétés du Groupe Allianz en dehors de cet espace. Il décrit également vos droits concernant ces transferts, ce que vous devez faire si vous souhaitez les exercer ou porter réclamation au sujet de tels transferts, et comment nous contacter.

Sommaire

	Article	Contenu	Page
	A.	Introduction	3
	B.	Principes de conformité en matière de confidentialité et de protection des données	6
	B.I.	Diligence raisonnable	6
	B.II.	Qualité des données	6
	B.III.	Transparence et ouverture	6
	B.IV.	Licéité du traitement	8
	B.V.	Relation avec les sous-traitants	9
	B.VI.	Transferts et transferts ultérieurs	9
	B.VII.	Sécurité et confidentialité	9
	B.VIII.	Perte de données à caractère personnel	9
	B.IX.	Protection de la vie privée dès la conception et par défaut	10
	B.X.	Coopération avec les autorités de protection des données	10
	C.	Vos droits	11
	C.I.	Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement	11
	C.II.	Demandes d'opposition	11
	C.III.	Demandes de limitation	12
	C.IV.	Demandes de portabilité	12
	C.V.	Demandes d'opposition aux décisions fondées sur un traitement automatisé	12
	C.VI.	Traitement de vos demandes relatives à vos données à caractère personnel	12
	D.	Transferts internationaux de vos données à caractère personnel	14
	D.I.	Vos réclamations et la manière dont nous les traitons	14
	D.II.	Vos droits de tiers bénéficiaire relativement aux transferts internationaux de vos données à caractère personnel	14
	E	Application des lois et règlements	16
	F.	Mises à jour du présent document	16



A. Introduction

- Le présent document constitue la version publique des Règles d'entreprise contraignantes (BCR, Binding Corporate Rules) d'Allianz, qui ont été approuvées par les autorités nationales de protection des données dans l'Espace économique européen (EEE). Parmi ces autorités figure l'autorité principale de protection des données dont dépend le Groupe Allianz, à savoir la BayLDA (autorité de protection des données de Bavière).
- Les BCR ont été développées par l'EEE pour permettre à une société multinationale d'effectuer des transferts de données à caractère personnel à l'intérieur du groupe mais au-delà des frontières, dans un cadre conforme aux lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données. En principe, les lois et réglementations de l'EEE n'autorisent pas le transfert de données à caractère personnel de l'EEE vers l'Asie, les États-Unis et d'autres régions. Les BCR donnent aux entreprises une solution face à cette restriction.
- L'obtention de l'approbation des BCR souligne l'engagement d'Allianz à préserver la confiance de ses clients, employés et partenaires commerciaux quant à la manière dont l'entreprise utilise leurs données à caractère personnel.
- Les BCR portent sur les activités de traitement qu'Allianz mène en tant que responsable du traitement dans le cadre de ses activités commerciales. Les BCR couvrent les données à caractère personnel des employés actuels, anciens et potentiels. Elles couvrent également les données des agents, courtiers, intermédiaires, administrateurs de fonds de pension, fournisseurs et prestataires de services, actionnaires et autres partenaires commerciaux. Elles intègrent également dans leur périmètre les clients, les entreprises clientes, les représentants des clients et des entreprises clientes et les autres tiers.
- Les sociétés du Groupe Allianz sont tenues de mettre en œuvre les BCR. Pour accéder à la version publique des BCR et à une liste à jour des sociétés du Groupe Allianz qui se sont engagées à respecter les BCR, rendez-vous sur <https://www.allianz.com/en/privacy-statement.html>.



Termes clés

Terme	Description
Groupe Allianz	L'appellation Groupe Allianz englobe Allianz SE et toute société affiliée au sens de l'article 15 de la loi allemande sur les sociétés par actions (AktG).
Règles d'entreprise contraignantes (BCR, Binding Corporate Rules)	Elles constituent le mécanisme légalement reconnu de légitimation et de facilitation des transferts, au sein d'un groupe international, de données à caractère personnel provenant de ou traitées dans l'EEE.
Responsable du traitement	Un responsable de traitement est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités (« pourquoi ») et les moyens (« comment ») du traitement de vos données à caractère personnel. Si au moins deux responsables du traitement déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement, ils sont considérés comme responsables conjoints du traitement et doivent coopérer de manière transparente pour garantir le respect des BCR.
Sous-traitant	Un sous-traitant est une personne physique ou morale qui traite vos données à caractère personnel pour le compte d'un responsable du traitement.
EEE	L'Espace économique européen comprend les pays faisant partie de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.
Employés	Le terme regroupe l'ensemble des employés, directeurs, dirigeants et membres du comité exécutif d'une société du Groupe Allianz.
Délégué à la protection des données	Il s'agit de la personne gérant les sujets liés à la confidentialité des données, nommée par le Comité de direction d'Allianz Benelux.
Group Privacy	Il s'agit de la dénomination du service de « Confidentialité groupe » au sein d'Allianz SE.
Personne	Par le terme « personne », on entend toute personne physique identifiée ou identifiable à laquelle les données à caractère personnel se rapportent. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Dans les BCR, il s'agit des employés et du personnel connexe, des clients, des partenaires commerciaux ou de tout autre tiers dont les données à caractère personnel sont traitées.
Transferts internationaux	Ils désignent la divulgation de données à caractère personnel, par transmission physique ou accès à distance, à des sociétés du Groupe Allianz hors EEE légalement contraintes par les BCR.
Données à caractère personnel	Il s'agit de toute information relative à une personne.
Perte de données à caractère personnel	La perte de données à caractère personnel désigne tous les cas de perte, fuite ou violation de données, qui incluent ou pourraient inclure des données à caractère personnel.
Traitement	Le terme désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées sur vos données à caractère personnel ou sur des ensembles de celles-ci. Il peut se faire de manière automatisée ou par d'autres moyens. Il recouvre des activités telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition des données. Il fait également référence à la mise en correspondance ou à la combinaison des données, à leur limitation, leur effacement ou leur destruction.

Begrip	Beschrijving
Profilage	Le profilage désigne toute forme de traitement automatisé de vos données à caractère personnel consistant à utiliser ces données pour évaluer certains aspects personnels vous concernant. Il peut s'agir d'une utilisation à des fins d'analyse ou de prévision d'aspects concernant vos performances au travail, votre situation économique, votre santé, vos préférences personnelles, vos intérêts, votre fiabilité, votre comportement, votre localisation ou vos déplacements.
Destinataire	Un destinataire est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme, à laquelle ou auquel les données à caractère personnel sont divulguées, qu'il s'agisse d'un tiers ou non.
Données personnelles sensibles	Cette appellation désigne les données à caractère personnel qui peuvent révéler votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, vos croyances religieuses ou convictions philosophiques, ou votre appartenance syndicale. Elle fait également référence au traitement de vos données génétiques et biométriques pour vous identifier de manière unique, ainsi qu'aux données se rapportant à votre santé ou aux données concernant votre vie sexuelle ou votre orientation sexuelle.



B. Principes de conformité en matière de confidentialité et de protection des données

Les sociétés du Groupe Allianz respectent les principes suivants lors du traitement des données à caractère personnel qui sont soumises aux lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données.

I. Diligence raisonnable

Nous traitons vos données à caractère personnel en faisant preuve de vigilance, de manière équitable, légale et transparente.

II. Qualité des données

1. Limitation des finalités

Nous traitons vos données à caractère personnel exclusivement dans le but de satisfaire des finalités commerciales spécifiques, claires et légitimes. Nous sommes susceptibles d'apporter des modifications spécifiques, claires et légitimes à nos finalités commerciales.

Toute nouvelle finalité commerciale sera compatible avec les finalités initiales pour lesquelles nous avons collecté vos données à caractère personnel, sauf si vous acceptez que vos données soient traitées à d'autres fins. Nous vous informerons de ces modifications.

2. Minimisation et exactitude des données

Si vous nous informez de changements intervenus dans vos données à caractère personnel, ou si nous apportons des modifications dans le cadre du traitement que nous effectuons sur vos données à caractère personnel, nous veillons à ce que :

- vos données à caractère personnel soient à jour et, si des données à caractère personnel sont inexactes, à ce qu'elles soient rapidement effacées ou rectifiées selon le cas, en gardant à l'esprit la raison pour laquelle nous effectuons leur traitement ;
- toutes les mises à jour de vos données à caractère personnel soient reflétées dans nos systèmes et bases de données, internes comme externes ;
- vos données à caractère personnel soient adéquates et limitées à ce qui est nécessaire à nos fins commerciales.

3. Limitation de conservation

Nous ne conservons vos données à caractère personnel que le temps nécessaire à la réalisation de nos finalités commerciales ou pour répondre à des exigences légales.

Nous éliminons et/ou archivons de manière appropriée vos données à caractère personnel lorsque nous n'en avons plus besoin. Nous pouvons également rendre vos données à caractère personnel anonymes de manière à ce que vous ne puissiez plus être identifié(e), si nous souhaitons les conserver plus longtemps.

III. Transparence et ouverture

En règle générale, nous collectons vos données à caractère personnel directement auprès de vous-même. Si nous sommes amenés à collecter des données à caractère personnel auprès d'autres sources, le processus aura été considéré comme raisonnable et sera autorisé par la loi. Les informations que nous vous fournissons diffèrent selon la source des données à caractère personnel. Le tableau suivant présente les informations que nous vous fournissons lorsque nous collectons vos données à caractère personnel soit directement auprès de vous-même, soit auprès d'une autre source :

	Données collectées directement auprès de vous	Données collectées auprès de tiers
La société du Groupe Allianz (ou son représentant) qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel (responsable du traitement).	✓	✓
La personne ou le service que vous pouvez contacter pour toute question ou préoccupation concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Il s'agira généralement du délégué à la protection des données ou du professionnel de la confidentialité des données.	✓	✓
Les raisons pour lesquelles nous avons besoin de traiter vos données à caractère personnel et la base juridique qui nous permet de le faire.	✓	✓
Si nous estimons que le traitement de vos données à caractère personnel est dans notre intérêt légitime ou celui d'un tiers, et les détails de cet intérêt.	✓	✓
Le type de données personnelles que nous traitons (par exemple, votre nom ou votre date de naissance).	✓	✓
Les sociétés et les personnes, ou les catégories de sociétés et de personnes, avec lesquelles nous partageons vos données à caractère personnel.	✓	✓
Les mesures que nous prenons pour protéger vos données à caractère personnel lorsque nous les envoyons à d'autres sociétés ou personnes se trouvant en dehors de l'EEE, ainsi que les modalités pour obtenir de plus amples informations sur ces mesures.	✓	✓
La durée sur laquelle nous sommes tenus de conserver vos données à caractère personnel ou, si cela n'est pas possible, ce qui a motivé la détermination de cette période.	✓	✓
Les droits dont vous disposez concernant vos données à caractère personnel.	✓	✓
Votre droit de décider, à tout moment, de ne plus consentir à ce que nous traitons vos données à caractère personnel, si vous nous aviez précédemment donné votre consentement. Toutefois, tout traitement ayant déjà été effectué ne sera pas concerné par votre décision de révoquer votre consentement.	✓	✓
Votre droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité compétente en matière de protection des données dans l'EEE.	✓	✓
La ou les voies par lesquelles nous avons obtenu vos données à caractère personnel et si elles ont été obtenues à partir de sources accessibles au public.	✓	✓
Si nous collectons vos données à caractère personnel parce que nous y sommes tenus pour respecter des lois ou réglementations, ou en vertu d'un contrat signé entre nous, ou si nous en avons besoin avant de conclure un contrat avec vous. Nous vous indiquerons également si vous êtes tenu(e) de fournir vos données à caractère personnel et les conséquences que leur absence pourrait impliquer.	✓	✓
Si nous utilisons vos données à caractère personnel pour prendre des décisions individuelles automatisées, sans intervention humaine, notamment si nous utilisons vos données à caractère personnel pour évaluer des aspects personnels vous concernant. Nous vous donnerons également de plus amples informations sur l'importance de ces décisions, la manière dont elles sont prises et leurs conséquences potentielles.	✓	✓

Nous vous fournissons ces informations au moment où nous collectons vos données à caractère personnel. Si cela n'est pas possible, nous vous informerons :

- dans le mois suivant la collecte de vos données à caractère personnel ;
- lors de la première communication que nous avons avec vous (si nous utilisons les données personnelles pour communiquer avec vous) ; ou
- si une divulgation à un autre destinataire est prévue, au moment de la première divulgation de vos données à caractère personnel.

Dans certaines circonstances, nous n'avons pas besoin de vous informer, notamment si vous connaissez déjà ces informations, ou si nous sommes légalement tenus de collecter ou de partager vos données à caractère personnel.

IV. Licéité du traitement

1. Base légale du traitement de vos données à caractère personnel

Nous n'utilisons vos données à caractère personnel que si nous disposons d'une base légale pour le faire. Lorsque le traitement est nécessaire, les raisons de cette nécessité peuvent être les suivantes :

- conclure ou exécuter un contrat avec vous, ou prendre des mesures à votre demande avant de conclure un contrat ;
- respecter nos obligations légales ;
- protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne ;
- effectuer une tâche dans l'intérêt public ou exercer une activité officielle dont nous sommes investis ; ou
- entreprendre des actions pour nos intérêts commerciaux légitimes ou les intérêts commerciaux d'un tiers, sauf si ces intérêts légitimes sont supplantés par vos intérêts ou vos droits et libertés fondamentaux.

Nous pouvons également traiter vos données à caractère personnel avec votre consentement.

2. Consentement

Si nous traitons vos données personnelles sur la base de votre consentement :

- nous nous assurons que la formulation et le format utilisés pour recueillir votre consentement sont clairs et faciles à comprendre, que votre consentement est donné librement, et qu'il est spécifique, éclairé et sans ambiguïté ;
- nous avons des procédures en place pour l'enregistrement de votre consentement ainsi que de son retrait, et pour faire en sorte que vous puissiez retirer votre consentement facilement. Nous vous informerons également de ce droit de retrait avant que vous ne donniez votre consentement ;

- dans le cas où votre consentement est recueilli dans le cadre d'une déclaration écrite qui concerne également d'autres questions, comme un contrat, nous nous assurons que la demande de consentement dans la déclaration écrite est présentée d'une manière clairement distincte des autres questions.

3. Données personnelles sensibles

Nous ne traitons vos données personnelles sensibles que si le traitement est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- pour que nous puissions ou vous puissiez remplir des devoirs ou exercer des droits en vertu des lois et réglementations en matière d'emploi, de sécurité sociale et de protection sociale ;
- à des fins de prévention de la santé ou de médecine du travail, notamment pour l'évaluation de l'aptitude au travail d'un employé, le diagnostic médical, les prestations sociales ou de santé et les activités des professionnels de la santé ;
- dans l'intérêt public en termes de santé publique, si les lois et les réglementations de l'EEE l'exigent ;
- pour des raisons d'intérêt public important, si les lois et réglementations de l'EEE l'exigent ;
- à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, si les lois et réglementations de l'EEE l'exigent ;
- pour un traitement relatif à des données personnelles sensibles vous concernant que vous avez rendues publiques ;
- afin de protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne si vous n'êtes pas en mesure de donner votre consentement, physiquement ou juridiquement ; ou
- pour des actions en justice.

Nous pouvons également traiter vos données personnelles sensibles si vous consentez explicitement à leur traitement dans une ou plusieurs finalités, à moins que cela ne soit interdit par les lois et réglementations de l'EEE.

4. Données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et infractions

Nous ne traitons les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et infractions, ou aux mesures de sécurité connexes, que si elles sont autorisées ou requises par les lois et réglementations de l'EEE, en prévoyant des garanties adéquates pour vos droits et libertés.

V. Relation avec les sous-traitants (par exemple, les prestataires de services travaillant pour nous)

Nous n'autorisons les sous-traitants agissant pour le compte des sociétés du Groupe Allianz à collecter et traiter vos données à caractère personnel qu'à condition qu'ils concluent avec nous un accord écrit, stipulant des obligations en matière de confidentialité et de protection des données.

Pour garantir la qualité de ce processus :

- nous effectuons des vérifications préalables et des évaluations des risques concernant les sous-traitants, afin de nous assurer qu'ils remplissent nos conditions de sécurité et de confidentialité et qu'ils protègent vos données à caractère personnel ;
- nous contrôlons périodiquement les sous-traitants pour vérifier l'absence de manquement à leurs obligations en matière de confidentialité et de protection des données.

VI. Transferts et transferts ultérieurs

Nous pouvons transférer vos données à caractère personnel depuis l'EEE vers des sociétés du Groupe Allianz en dehors de l'EEE si celles-ci respectent les règles énoncées dans les BCR.

Les transferts de vos données à caractère personnel vers des sociétés du Groupe Allianz hors EEE qui ne sont pas assujetties aux règles BCR, ainsi que les transferts vers des responsables du traitement ou des sous-traitants qui ne sont pas membres du Groupe Allianz, ne sont autorisés que si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- la société se trouve dans un pays dont la Commission européenne a reconnu l'adéquation des lois et réglementations en matière de protection de la vie privée et des données ;
- la société vers laquelle vos données à caractère personnel sont transférées offre des garanties appropriées concernant ces dites données à caractère personnel. Par exemple, cette société a signé des clauses de confidentialité et de protection des données qui ont été adoptées par la Commission européenne ou une autorité de protection des données ;
- il existe des circonstances spécifiques et limitées permises par les lois et réglementations applicables de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données. Par exemple, vous avez donné votre consentement explicite, ou le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre nous ; ou
- en dernier recours, si le transfert est nécessaire à nos intérêts commerciaux légitimes impérieux, à condition que certaines exigences soient respectées (par exemple, le transfert est limité et non répétitif, et il n'y a pas de raisons supérieures qui s'opposent au transfert). Dans ces cas-là, nous informons normalement une autorité de protection des données du transfert avant qu'il ne soit effectué.

VII. Sécurité et confidentialité

Nous traitons vos données à caractère personnel conformément aux politiques et normes de sécurité des informations d'Allianz, et conformément aux lois et réglementations qui nous sont applicables.

Nous adoptons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre les risques pouvant résulter d'une utilisation inappropriée, en particulier contre une destruction, altération ou perte, accidentelle ou illicite, ainsi que contre toute divulgation ou accès non autorisé. Les mesures dépendent de facteurs tels que la technicité, la nature et le périmètre du traitement, ainsi que du niveau de risque, mais elles peuvent inclure :

- le recours au cryptage, à l'anonymisation et à l'anonymisation partielle de vos données à caractère personnel, le cas échéant ;
- la réalisation régulière de tests et d'évaluations de l'efficacité des mesures de sécurité, pour assurer la sécurité du traitement ;
- la tenue à jour des plans de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que des plans d'urgence, incluant la préservation constante de la confidentialité, de l'intégrité, de la disponibilité et de la faculté de récupération pour les systèmes et services.

VIII. Perte de données à caractère personnel

Nous vous informerons sans délai de tout incident de perte de données à caractère personnel qui serait susceptible de générer un niveau élevé de risque pour vos droits et libertés, en vous donnant les précisions suivantes :

- nom et coordonnées de notre DPD ;
- nature de l'incident de perte de données à caractère personnel ;
- conséquences envisageables de l'incident de perte de données à caractère personnel ;
- mesures que nous prenons ou prévoyons de prendre pour remédier à l'incident de perte de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer l'impact.

Nous ne vous informerons pas si :

- nos mesures de sécurité rendent les données à caractère personnel inaccessibles ou inutilisables pour toute personne non autorisée à y accéder (par exemple, les données personnelles sont cryptées) ;
- nous prenons des mesures en conséquence pour faire en sorte que tout risque de haut niveau pour vos droits et libertés soit peu probable ; ou
- contacter chaque personne concernée individuellement signifierait un effort disproportionné. Dans de tels cas, nous émettons une communication publique ou prendrons une mesure similaire pour nous assurer que vous êtes informé(e) de manière tout aussi claire et efficace.

IX. Protection de la vie privée dès la conception et par défaut

1. Protection de la vie privée dès la conception

Nous appliquons le principe de confidentialité dès la conception lorsque nous concevons ou modifions un aspect qui a un impact sur le traitement des données à caractère personnel (par exemple, lors du développement d'un nouveau produit, d'un nouveau service ou d'un nouveau système informatique) pour nous aider à :

- identifier et limiter les impacts et les risques du traitement en matière de protection des données ;
- respecter les exigences des BCR et les obligations légales concernant le traitement ;
- limiter les données que nous collectons ou identifier des moyens différents permettant de réduire l'impact sur la confidentialité et la protection des données, tout en répondant au même objectif commercial.

2. Protection de la vie privée par défaut

Nous employons des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour faire en sorte, par défaut, de ne collecter et ne traiter que les données à caractère personnel nécessaires aux finalités commerciales que nous poursuivons. Nous appliquons également ce principe pour intégrer des contrôles de la confidentialité et de la protection des données dans nos activités de traitement, ce qui signifie que vos données à caractère personnel ne seront pas publiées ou partagées par défaut.

X. Coopération avec les autorités de protection des données

Nous coopérons avec les autorités de protection des données de l'EEE :

- en mettant à disposition le personnel nécessaire pour assurer la liaison avec ces autorités ;
- en nous conformant à leurs avis sur toute question concernant les règles qui s'appliquent aux transferts internationaux.



C. Vos droits

Vos droits sont résumés ci-dessous. Si vous exercez vos droits, faites une demande ou avez une réclamation, les procédures de traitement s'effectuent conformément à l'article C.VI (Traitement de vos demandes et réclamations).

I. Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement

1. Demande d'accès

Vous avez le droit de nous demander si nous détenons des données à caractère personnel vous concernant et, si oui, de vous fournir une copie de ces données à caractère personnel au format électronique, à moins que vous ne souhaitiez les recevoir sous une autre forme (par exemple, sur papier). En outre, vous pouvez nous demander des informations sur la manière dont nous utilisons vos données à caractère personnel, avec qui nous les partageons, combien de temps nous les conservons, où elles sont stockées, et d'autres informations vous permettant de mieux comprendre comment nous les utilisons.

2. Demande de rectification

Vous avez le droit de nous demander de rectifier vos données à caractère personnel (y compris en fournissant une déclaration supplémentaire) si elles sont inexactes, et de demander à ce que des données à caractère personnel incomplètes soient mises à jour sans délai. Si nous ne sommes pas en mesure de rectifier les données à caractère personnel, nous incluons une note sur nos fichiers concernant votre demande de rectification de vos données à caractère personnel.

3. Demande d'effacement

Vous avez le droit de nous demander d'effacer vos données à caractère personnel si :

- vos données à caractère personnel ne sont plus nécessaires à la ou aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- vos données à caractère personnel ont été traitées de façon illicite ;
- vos données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une loi ou une réglementation de l'EEE ;
- les données à caractère personnel concernent un enfant ou concernent une personne qui était un enfant lorsqu'elles ont été collectées, dans le cadre de services fournis via Internet, des sites web ou des applications ;
- vous retirez votre consentement au traitement des données à caractère personnel (et si le consentement constitue la seule base sur laquelle nous traitons ces données) ;
- vous vous opposez à un traitement fondé sur nos intérêts légitimes, à condition qu'il n'existe aucun motif légitime impérieux de poursuite du traitement ; ou
- vous vous opposez au traitement à des fins de marketing direct.

Si nous avons rendu publiques les données à caractère personnel concernées, nous prenons également des mesures raisonnables pour informer d'autres responsables du traitement des données afin qu'ils puissent entreprendre d'effacer des liens vers ou des copies de vos données à caractère personnel.

Nous pouvons refuser d'accéder à votre demande d'effacement de vos données à caractère personnel si le traitement de ces données est nécessaire :

- pour exercer notre droit de liberté d'expression et d'information ;
- pour nous conformer aux lois et réglementations de l'EEE ;
- pour l'accomplissement d'une tâche exécutée dans l'intérêt public ou pour l'exercice d'une activité officielle dont nous sommes investis ;
- pour établir, exercer ou défendre des droits en justice.

Dans ces cas-là et sur votre demande, nous pouvons limiter le traitement de vos données à caractère personnel au lieu de procéder à leur effacement. Voir l'article C.III pour plus de détails.

II. Demandes d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel si nous les traitons sur la base de nos intérêts légitimes. Cela inclut toute utilisation dite de « profilage ». Notre avis de confidentialité vous informe des circonstances dans lesquelles nous nous appuyons sur des intérêts légitimes pour traiter vos données à caractère personnel. Dans ces cas-là, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions mettre en avant des motifs légitimes impérieux pour poursuivre le traitement. Nous pouvons rejeter votre demande si le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour établir, exercer ou défendre des droits en justice.

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment à un traitement de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct. Vous pouvez également vous opposer à tout moment à un profilage guidant notre marketing direct. Dans de tels cas, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel à réception de votre opposition.

III. Demandes de limitation

Vous avez le droit de nous demander de limiter le traitement de vos données à caractère personnel si :

- vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel et que nous sommes en train de vérifier les données personnelles que nous détenons ;
- le traitement est illicite et que vous ne souhaitez pas que nous effacions vos données à caractère personnel ;
- nous n'avons plus besoin de vos données à caractère personnel pour la ou les finalités initiales du traitement, mais que vous en avez besoin pour établir, exercer ou défendre des droits en justice et qu'en conséquence, vous ne souhaitez pas que nous supprimions les données personnelles ; ou
- vous vous êtes opposé(e) au traitement fondé sur nos intérêts légitimes (voir l'article précédent), sur le temps pendant lequel nous vérifions si nos motifs légitimes prévalent sur les vôtres.

Si le traitement est limité, nous pouvons traiter vos données à caractère personnel (sauf pour les finalités de stockage), uniquement :

- si vous nous avez donné votre consentement ;
- pour établir, exercer ou défendre des droits en justice ;
- pour protéger les droits d'une autre personne physique ou morale ; ou
- pour des raisons d'intérêt public important telles que définies par les lois et réglementations applicables de l'EEE.

Une fois le traitement limité suite à votre demande, nous vous tiendrons informé(e) avant de lever la limitation.

IV. Demandes de portabilité

Si notre traitement est effectué par voie informatique et est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec vous, ou est basé sur votre consentement, vous avez le droit :

- de recevoir toutes les données à caractère personnel que vous nous avez fournies, dans un format électronique structuré, couramment utilisé et lisible par machine ; et
- d'envoyer vos données à caractère personnel à une autre organisation ou de nous demander de le faire pour vous si cela est techniquement faisable pour nous.

Si votre demande est relative à un ensemble de données à caractère personnel qui concerne également d'autres personnes, le fait que vous demandiez que nous procédions au transport de ces données comme décrit ci-dessus n'empêche pas ces personnes d'exercer leurs propres droits relativement à leurs données personnelles.

Même si vous demandez la portabilité de vos données à caractère personnel, vous conservez votre droit de demander également leur effacement conformément à l'article C.I.3 ci-dessus.

V. Demandes d'opposition aux décisions fondées sur un traitement automatisé

De manière générale, vous avez le droit de vous opposer à toute décision produisant un effet juridique vous concernant (comme l'annulation de votre contrat) ou qui vous affecte autrement de manière significative (par exemple, un refus de votre demande d'assurance en ligne) si celle-ci est fondée uniquement sur un traitement automatisé de vos données à caractère personnel. Ce principe inclut les décisions automatisées basées sur le profilage.

Nous pouvons refuser votre demande si la décision en question est :

- nécessaire pour conclure un contrat avec vous, ou pour l'exécution du contrat qui nous lie ;
- autorisée par les lois et réglementations de l'EEE ; ou
- basée sur votre consentement explicite.

Nous ne prendrons de décisions fondées uniquement sur un traitement automatisé qui implique vos données personnelles sensibles que si vous y avez donné votre consentement explicite ou si le traitement est nécessaire pour des raisons d'intérêt public important, sur la base des lois et réglementations applicables de l'EEE, et si nous protégeons vos droits, libertés et intérêts légitimes.

VI. Traitement de vos demandes relatives à vos données à caractère personnel

1. Confirmation de votre identité

Nous voulons nous assurer que nous ne communiquons pas vos informations à quelqu'un qui n'y a pas droit. Par conséquent, nous pouvons vous demander des informations supplémentaires pour confirmer votre identité avant de traiter votre demande.

2. Délais de traitement des demandes

Lorsque nous recevons une demande de votre part :

- nous vous informons sans délai de toute action entreprise. Au plus tard, ce sera dans le mois suivant la réception de la demande ;
- en fonction de la nature de votre demande, nous sommes susceptibles de prolonger le délai pour y donner suite de deux mois supplémentaires. Nous vous informerons de toute prolongation dans un délai d'un mois, ainsi que des raisons de cette prolongation.
- si nous décidons de ne pas donner suite à votre demande, nous vous en informerons dans les meilleurs délais (tout au plus dans un délai d'un mois), en vous exposant les motifs de notre refus. Vous recevrez également des informations sur votre droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données de l'EEE et/ou sur votre droit d'exercer des recours judiciaires.

3. Format de réponse

Si vous nous faites parvenir une demande électronique, notre objectif est de répondre par voie électronique, à moins que vous ne nous demandiez de répondre différemment.

4. Coûts

Nous ne facturons généralement pas le traitement des demandes. Toutefois, nous pouvons être amenés à le faire :

- si votre demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ; ou
- si vous demandez des copies supplémentaires de données à caractère personnel que nous vous avons déjà fournies.

5. Refus de donner satisfaction à votre demande

Nous pouvons refuser de satisfaire votre demande :

- si la demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ;
- si notre traitement ne nous oblige pas à vous identifier et que nous sommes en mesure de démontrer que nous ne pouvons pas vous identifier ; ou
- si les lois et réglementations de l'EEE nous empêchent de satisfaire votre demande, par exemple si un tribunal ou une autorité réglementaire nous a imposé une préservation de la preuve.

6. Notification de modification aux destinataires de vos données à caractère personnel

Nous informons les tiers avec lesquels nous partageons vos données à caractère personnel, tels que les fournisseurs ou prestataires de services, des modifications dues à l'effacement, la rectification ou la limitation du traitement de ces données, sauf si cela est impossible ou implique un effort disproportionné. Si vous le demandez, nous vous indiquerons qui sont ces destinataires.



D. Transferts internationaux de vos données à caractère personnel

I. Vos réclamations et la manière dont nous les traitons

Nous prenons au sérieux toute réclamation concernant la manière dont vos données à caractère personnel ont été traitées en vertu des règles relatives aux transferts internationaux. Vous pouvez déposer une réclamation en envoyant un e-mail :

pour la Belgique, à privacy@allianz.be ;
pour les Pays-Bas, à privacy@allianz.nl ;
pour le Luxembourg, à dataprivacy@allianz.lu

En ce sens :

- nous accusons réception de votre réclamation dans les deux semaines suivant sa réception, nous efforcerons d'y apporter une solution et de vous répondre dans les plus brefs délais, et en tout état de cause dans un délai de deux mois. Nous vous informerons de la procédure et des délais de réponse, et nous vous tiendrons informé(e) pendant cette période ;
- nous enquêterons sur les circonstances relatives à votre réclamation et recueillerons des informations afin d'y donner suite ;
- nous ferons rapidement remonter votre réclamation à l'adresse e-mail de gestion des affaires de confidentialité si, pendant les investigations, le personnel d'Allianz chargé du traitement de la réclamation estime que le délai de 2 mois ne pourra pas être respecté. Nous vous en informerons et vous communiquerons le délai dans lequel, selon nous, votre réclamation devrait être traitée (en tout état de cause, dans les deux mois suivant la transmission) ;
- nous apporterons une solution à votre réclamation si elle est confirmée et vous informerons de l'action que nous avons entreprise. Vous pouvez faire remonter votre réclamation à l'adresse e-mail locale de gestion des affaires de confidentialité si vous n'êtes pas satisfait(e) de l'issue ; et
- si votre réclamation n'est pas confirmée, nous vous en informerons, de même que de votre droit de la faire remonter à l'autorité de contrôle ou de déposer une plainte devant un tribunal.

II. Vos droits de tiers bénéficiaire relativement aux transferts internationaux de vos données à caractère personnel

Les règles sur les transferts internationaux, en vertu des lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données, exigent que lorsque des données à caractère personnel sont transférées d'une société du Groupe Allianz au sein de l'EEE à une autre société du Groupe Allianz en dehors de l'EEE, les personnes dont les données personnelles sont transférées doivent pouvoir bénéficier de certains droits à l'égard de ces données en tant que tiers bénéficiaires. Par conséquent, si vos données à caractère personnel sont transférées d'une société du Groupe Allianz au sein de l'EEE à des sociétés du Groupe Allianz en dehors de l'EEE, vous pouvez faire valoir ce qui suit en tant que droits de tiers bénéficiaire :

ilgence raisonnable (article B.I)

- qualité des données (article B.II)
- transparence et ouverture (article B.III)
- licéité du traitement (article B.IV)
- relation avec les sous-traitants (article B.V)
- transferts et transferts ultérieurs (article B.VI)
- sécurité et confidentialité (article B.VII)
- perte de données à caractère personnel (article B.VIII)
- protection de la vie privée dès la conception et par défaut (article B.IX)
- coopération avec les autorités de protection des données (article B.X)
- demandes d'accès, de rectification ou d'effacement (article C.I)
- demandes d'opposition (article C.II)
- demandes de limitation (article C.III)
- demandes de portabilité (article C.IV)
- demandes d'opposition aux décisions fondées sur un traitement automatisé (article C.V)
- traitement de vos demandes relatives à vos données à caractère personnel (article C.VI)
- vos réclamations et la manière dont nous les traiterons (article D.I)
- vos droits de tiers bénéficiaire relativement aux transferts internationaux de vos données à caractère personnel (article D.II)
- application des lois et règlements (article E)

Faire valoir un droit de tiers bénéficiaire signifie que vous pouvez intenter une action contre une société du Groupe Allianz soumise aux règles BCR, conformément aux règles de responsabilité énoncées ci-dessous, même si vous ne traitez normalement pas avec elle et que vous n'avez pas de contrat conclu avec cette société. Cela inclut le dépôt de recours judiciaires pour toute violation de vos droits, y compris le recours en réparation et, le cas échéant, l'indemnisation.

Dans tous les cas, vous avez le droit d'introduire une réclamation pour violation de vos droits de tiers bénéficiaire conformément au présent article. Vous pouvez introduire une réclamation auprès des instances suivantes :

- les tribunaux de la juridiction de la société du Groupe Allianz située dans l'EEE ayant transféré vos données à caractère personnel en dehors de l'EEE ;
- les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous avez votre résidence habituelle dans l'EEE ; et/ou
- l'autorité de protection des données de l'EEE pour le pays de l'EEE dans lequel vous avez votre résidence habituelle ou votre travail, ou dans lequel la violation présumée a eu lieu.

Si une société du Groupe Allianz dans l'EEE (l'« exportateur ») partage vos données à caractère personnel avec une autre société du Groupe Allianz en dehors de l'EEE (l'« importateur »), avec en conséquence une violation des BCR affectant vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation à l'encontre de l'exportateur. La responsabilité de l'exportateur est limitée aux dommages matériels et immatériels directs résultant de la violation.

La charge de la preuve incombe à Allianz. C'est à la société de prouver qu'elle n'est pas responsable de la violation ou qu'aucune violation n'a eu lieu.



E. Application des lois et règlements

Si une partie des BCR est moins stricte que les lois ou réglementations locales, ces lois ou réglementations locales s'appliqueront en plus des présentes exigences.

Nous chercherons à résoudre tout conflit entre les dispositions des BCR et les lois et réglementations locales, afin de déterminer les actions appropriées. Nous consulterons les autorités de protection des données de l'EEE en cas d'incertitude juridique.



F. Mises à jour du présent document

Nous actualiserons le présent document afin d'y intégrer toute modification apportée aux BCR. Nous préciserons la date de la dernière révision du présent document, ainsi que les dates et les motifs des éventuelles modifications.

Version	Date de révision	Motif des modifications
2.0	01/01/2023	Mise à jour effectuée pour prendre en compte la séparation des Règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules ou BCRs) d'Allianz, qui restent le mécanisme légalement reconnu de légitimation et de facilitation des transferts de données à caractère personnel dans l'ensemble du Groupe Allianz, de la norme Allianz Privacy Standard, qui reste la norme interne pour les exigences minimales de respect de la confidentialité et de la protection des données.

Si vous avez des questions concernant les BCRs, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données :

pour la Belgique, à privacy@allianz.be ;
pour les Pays-Bas, à privacy@allianz.nl ;
pour le Luxembourg, à dataprivacy@allianz.lu